

## PROTOCOLE pour une demande au Dispositif EHPI de Echange

Le collège accueille des **élèves à haut-potentiel intellectuel (EHPI)** présentant d'importantes difficultés d'adaptation scolaire. Ces élèves sont inscrits dans une classe de référence de la 6e à la 3e et bénéficient d'un projet individuel au sein du Dispositif EHPI, coordonné par une enseignante spécialisée assistée d'une AESH (Auxiliaire de Vie Scolaire).

Ce dispositif fonctionne en partenariat avec le **CNAHP** (Centre National d'Aide aux enfants et adolescents à Haut Potentiel) dirigé par le Pr Tordjman., professeur en pédopsychiatrie.

L'affectation dans ce dispositif est soumise à la décision d'une **commission académique** qui se tient au mois de mai; les intégrations se font à la rentrée de septembre, aucune intégration n'est envisageable en cours d'année.

Le nombre de places est limité à 8 élèves.

La procédure pour présenter sa candidature est la suivante :

1 - Etre à <b>haut potentiel intellectuel (EIP)</b>	S'assurer que votre enfant possède effectivement un haut potentiel intellectuel validé par un <b>test d'efficience intellectuelle (WISC) de moins de 2 ans</b> . Ce test peut être effectué par un psychologue en libéral, par un psychologue scolaire (dans le 1er degré), par un conseiller d'orientation psychologue (dans le 2 <sup>nd</sup> degré) ou par un psychologue en institution (CMP, CMPP).
2- Etre en grande difficulté à l'Ecole	Recueillir tous les documents attestant des difficultés majeures rencontrées au cours de la scolarité (bulletins scolaires, relevés d'absentéisme, avis circonstanciés des équipes pédagogiques, etc.)
2 - Prendre rendez-vous avec l' <b>enseignante spécialisée du Dispositif</b>	Prendre RDV <b>avant les vacances de Noël</b> , pour un entretien préalable à la candidature pour l'année scolaire suivante. Cet entretien fera l'objet d'une synthèse en équipe pluridisciplinaire au CNAHP, afin d'évaluer la pertinence d'une éventuelle intégration dans le dispositif en fonction de la problématique du jeune.  Mme Paillard Corinne Tel: 02 99 30 20 43 – <a href="mailto:dispositif.ehpi@gmail.com">dispositif.ehpi@gmail.com</a>
4 - Prendre contact avec le <b>CNAHP</b>	Pour un bilan psychologique complet Tel: 02 99 32 91 75 – <a href="mailto:cnahp@ch-guillaumeregny.fr">cnahp@ch-guillaumeregny.fr</a> – <a href="http://www.cnahp.fr">www.cnahp.fr</a>

Pour aider les familles dans leurs recherches d'une scolarisation adaptée à leur enfant, Mr Vinçot Jean-Pierre, Inspecteur de l'Education nationale, référent départemental des EIP, est à leur disposition au 02 99 73 03 52 – [jean-pierre.vincot@ac-rennes.fr](mailto:jean-pierre.vincot@ac-rennes.fr)